

Martine Furno, IHRIM

Panorama de l'usage du latin à la Renaissance et à l'âge classique.

Recueil de textes pour la lecture.

A - Jan Amos Comenius, *Nouissima linguarum methodus*, Chapitre 6 (Texte de l'édition J. Caravolas, Droz, 2005) (Trad. MF).

De lingua aliqua una pro cæteris colenda et cur honor ille apud nos Latinae deferatur

1. Lingua una si esset, beatiores essemus.
2. Iam tamen plures descendae sunt, necessario.
3. Sed una præ reliquis.
4. At quae illa ? Suam commendare tentarunt.

Ut philautæ sunt, et invicem emulatrices Linguae quoque (Cap. IV. § 37, etc), optaret prerogativam illam suo utique idiomatici Natio quæque ; tentatæque saepius jam res haec est, à diversis diversà : **tribus Tamen potissimum viis ; per Studia nempe Sapientiae, aut Religionis, aut potestatem Politicam.**

5. Per viam Sapientiae, Graeci :

Graeci sané eo quoque fine linguam excoluerunt suam, et quicquid Artium Scientiarumque possidebant, Libris incluserunt, ut quisquis earum fieri vellet particeps, indé hauriret : haurire autem si vellet, Linguae sibi compararet notitiam. Quae machinatio no[bis] infeliciter cessit. Brevi enim effloruit Lingua, et per Gentes Orbis primarias dimanavit : ut Cicero sua ætate diceret ; Graeca leguntur in omnibus fere gentibus, Latina suis finibus, exiguis sané, continentur.

6. Per viam Religionis Arabes :

Religionis etiam zeló Linguas quasdam disci, non est ignotum : ut dementatis Mahomedaná impietate gentibus Arabicam, quâ ille conficta Oracula sua, Alcorani nomine, descripsit, etc.

7. Per viam Imperii Chaldæi, Greci, Romani, Germani, Turcae, Hispani, Peruani, Mogolenses.

Vsitatissimum tamen est Linguam dilatari cum Imperio : quando Gentes subjectæ victricis subire Leges, proptérque conservandam inferiorum à superioribus dependentiam, Linguae admittere commercium coguntur. Ita Chaldæi monarchiâ potiti, ita Graeci, ita Romani, Linguam propagârunt suam. Ita nunc Imperium Romanorum partim ad Germanos partim ad Turcas devolutum, his et illis Linguam suam laté propagandi occasionem dedit. Ita Hispani linguam suam per Italiam, Siciliam, Sardiniam, Africam, utramque Indiam, sparserunt. Ita Guarnacaba Rex Peru subjectis numerosissimis gentibus Linguam Cuscanam (quæ Ingarum appellatur, et Quicham) ita mandavit, et hunc usque in diem permultæ gentes particularibus idiomatibus separatissimæ, hujus benefició sese mutuó intelligant: teste Josepho Acostá, de procuranda Indorum salute, Lib.I. Cap. II et IX. De Rege autem et Lingua Mogol in Asia, alii scribunt idem.

[4 – Mais laquelle ? Chacun a tenté d'imposer la sienne.

Comme les langues s'aiment elles-mêmes et sont rivales entre elles, chaque Nation souhaiterait que cette prerogative [être seule au-dessus des autres] soit donnée à son propre idiome. Et cela a déjà été tenté assez souvent, par des nations / langues variées et avec des voies variées, mais **celles qui ont le plus d'efficacité sont au nombre de trois : par l'étude de la Sagesse, ou de la Religion, ou par la puissance politique.**

5 – Par la voie de la sagesse : les Grecs.

Les Grecs sans doute aussi ont cultivé leur langue à cette fin, et ils enfermèrent dans des Livres tout ce qu'ils possédaient d'Arts et Sciences, pour que quiconque voudrait avoir commerce avec ceux-

ci, y puise. Mais si l'on voulait y puiser, on s'équipait aussi de la connaissance de la langue. Cet artifice n'a pas fonctionné sans réussite : en effet, la langue <grecque> fleurit rapidement, et se répandit parmi les principaux peuples de la terre, au point que Cicéron dise, en son temps : « Le grec est lu chez presque tous les peuples ; le latin reste contenu dans ses propres frontières, assez étroites. »

6 – Par la voie de la Religion, les Arabes.

Que certaines langues soient apprises aussi par zèle religieux, voilà qui n'est pas inconnu : c'est ce qui est arrivé pour la langue Arabe, <apprise> par les peuples privés de raison du fait de l'impiété de Mahomet, langue dans laquelle celui-ci a mis par écrit ses révélations, sous le nom de *Alcoran*.

7 – Par la voie du pouvoir politique, les Chaldéens, les Grecs, les Romains, les Allemands, les Turcs, les Espagnols, les Péruviens et les Mogols.

Il est très courant de répandre sa langue en même temps que son pouvoir politique : quand les peuples soumis sont contraints de subir les Lois du peuple vainqueur, et pour conserver la dépendance des inférieurs aux supérieurs, ils sont contraints d'accepter le commerce de la langue [du vainqueur]. Ainsi firent les Chaldéens après s'être emparés de la monarchie, ainsi firent les Grecs, ainsi les Romains : ils propagèrent leur langue. Ainsi aujourd'hui, l'Empire Romain, dévolu pour partie aux Allemands, pour partie aux Turcs, a donné aux uns et aux autres l'occasion de propager largement leur langue. Ainsi les Espagnols ont répandu leur langue à travers l'Italie, la Sicile, la Sardaigne, l'Afrique, les deux Indes. Ainsi le roi du Pérou Guarnacaba, après avoir soumis d'innombrables peuples, répandit-il la langue Cusque [péruvienne] (qu'on appelle des Incas, ou Quetchua), et par le bénéfice de celle-ci, de nombreux peuples qui étaient jusqu'à ce jour très éloignés par leurs idiomes particuliers, se comprennent mutuellement, comme l'atteste Joseph Acosta, *Sur le salut des Indiens*, livre 1... D'autres écrivent la même chose du roi et de la langue Mongols en Asie.]

B – Leon Battista Alberti, *De pictura*, II, 40, édition T. Golsenne et B. Prévost, Paris, Le Seuil, 2004.

Hactenus de superficierum compositione. Sequitur ut de compositione membrorum referamus. In membrorum compositione danda in primis opera est ut quaequae inter se membra **pulchre conveniant**. Ea quidem tunc convenire pulchre dicuntur, cum et magnitudine et officio et specie et coloribus et caeteris siquae sunt huiusmodi rebus ad venustatem et pulchritudinem **correspondeant**. Quod si in simulacro aliquo caput amplissimum, pectus pusillum, manus perampla, pes tumens, corpus turgidum adsit, haec sane compositio erit aspectu deformis. Ergo quaedam circa magnitudinem membrorum ratio tenenda est, **in qua** sane **commensuratione** iuvat in animantibus pingendis primum ossa ingenio subterlocare, nam haec, quod minime inflectantur, semper certam aliquam sedem occupant. (...) Vitruvius architectus hominis longitudinem pedibus dinumerat. Ipse vero dignius arbitror si caetera ad quantitatem capitis referantur, tametsi hoc animadverti ferme commune esse in hominibus, ut eadem et pedis et quae est a mento ad cervicem capitis mensura intersit.

En voilà assez sur la composition des surfaces. Il s'ensuit que nous allons parler de la composition des membres. Dans la composition des membres, il faut se soucier premièrement du fait que tous les membres **s'accordent en beauté** entre eux. On dit qu'ils s'accordent en beauté entre eux quand ils **se répondent mutuellement** en taille, but, aspect couleurs, et toutes les choses de ce genre qui ont trait à la vénusté et la beauté. Si dans une statue il y a une tête très grande, une poitrine toute petite, une main très large, un pied grossi et un corps gonflé, une telle composition, certainement, sera laide à voir. C'est pourquoi à propos de la taille des membres, il faut s'en tenir à un **rapport, rapport proportionnel de taille dans lequel** il convient, lorsqu'on peint les êtres animés, de placer d'abord en esprit, dessous, les os, car, comme ils se plient très peu, ils occupent toujours une place certaine. (...) L'architecte Vitruve évalue la taille d'un homme à partir de ses pieds. Pour moi, je pense qu'il est plus digne de tout ramener à la taille de la tête, même si j'ai remarqué qu'il est courant chez les hommes que la mesure du pied et celle de la tête entre le menton et le cou soit la même.

C – Poggio Bracciolini, *Facetiae* 46.

46 - De confessore

Mulier adolescens, quae id mihi postmodum retulit, profecta est aliquando ad confitendum peccata sua, prout fit tempore quadragesimae. Cum inter loquendum se viro non servasse fidem diceret, statim confessor, qui Frater erat, libidine incensus, protento pallio, priapum erectum in manu adolescentulae posuit, suadens ut sui misereretur. Illa rubore perfusa abiens, matri, quae haud procul erat, roganti quidnam tantus rubor sibi vellet, narravit confessoris suasionem.

Le confesseur

Une toute jeune femme, qui m’a raconté cela a posteriori, s’en alla un jour à confesse, car c’était temps de carême. Comme, pendant qu’elle parlait, elle disait qu’elle n’avait pas gardé sa foi à son mari, aussitôt le confesseur, qui était un Frère, enflammé de désir, ouvrit son manteau, et posa son vit en érection dans la main de la jeune femme, en lui demandant d’avoir pitié de lui. Elle s’en alla rouge de honte, et elle raconta à sa mère, qui n’était pas loin et lui demandait d’où lui venait tant de confusion, la demande du confesseur.

D – Enea Silvio Piccolomini, *Historia de duobus amantibus*, texte édité dans *Histoire de deux amants*, traduction de Isabelle Hersant, Paris, Les Belles-Lettres, 2001, pp. 38 – 39 et pp. 64 – 66.

A la manière des élégiaques...

Erat Lucretia levi vestita palla que membris absque ruga herebat, nec vel pectus vel clunes mentiebatur: ut erant arctus sic se ostentabant: gule candor nivalis, oculorum lumen tanquam solis iubar, intuitus letus, facies alacris, gene veluti lilia purpureis mixta rosis, risus in ore suavis atque modestus, pectus amplum, papille quasi duo Punica poma ex utroque latere tumescebant pruritumque palpitantes movebant.

Non potuit Eurialus ultra stimulum cohibere, sed, oblitus timoris, modestiam quoque abs sese repulit aggressusque feminam: “Iam” inquit “fructum sumamus amoris” remque verbis iungebat. Obstabat mulier curamque sibi honestatis et fame fore dicebat, nec aliud eius amorem quam verba et oscula poscere. Ad que subridens Eurialus: “Aut scitum est” inquit “me huc venisse aut nescitum. Si scitum, nemo est qui cetera non suspicetur et stultum est infamiam sine re subire. Si nescitum et hoc quoque sciet nullus: hoc pignus amoris est, emorior priusquam caream”. “Ah, scelus est!” inquit Lucretia. “Scelus est” refert Eurialus “bonis non uti cum possis: an ego occasionem mihi concessam, tam quesitam, tam optatam, amitterem?”. Acceptaque mulieris veste, pugnantly feminam, que vincere nolebat, abs negotio vicit.

Lucrèce était vêtue d'une robe légère, qui moulait étroitement son corps et qui ne mentait ni sur ses seins, ni sur ses fesses. Son corps se montrait tel qu'il était: une gorge blanche comme neige, des yeux d'un éclat comparable au feu du soleil, un regard joyeux, un visage alerte, des joues pareilles à un bouquet de lys et de roses purpurines, aux lèvres un sourire doux et modeste, une poitrine généreuse dont les tétons se gonflaient, pareils à deux grenades, et, par leur palpitations, éveillaient le désir. Euryale ne put résister plus longtemps à cet aiguillon: oubliant toute crainte, écartant toute retenue, il s'approcha de la jeune femme et lui dit: « Cueillons le fruit de l'amour ! », et il joignit le geste à la parole. Lucretie résistait, rappelait le souci de son honnêteté et de sa réputation, disait que son amour ne réclamait rien d'autre que discours et baisers. Euryale sourit à ces mots: « Ou ma venue chez toi est connue, ou elle ne l'est pas. Si elle est connue, il n'est personne qui n'ira nous soupçonner du reste, et il est bien sot alors d'encourir l'infamie sans raison. Si elle ne l'est pas, alors nul ne saura le reste. C'est là le véritable gage d'amour, plutôt mourir que m'en passer ». - « Mais c'est un crime ! » - « Le crime, c'est de ne pas saisir le bonheur quand on le peut. L'occasion tant recherchée, tant attendue,

m'est enfin accordée et j'irais la rejeter !» Et, lui retirant sa robe, il vainquit sans effort celle qui ne voulait pas vaincre.

E - *Elegantiae*, Préface au livre I (texte édité dans M. Regoliosi, *Nel cantiere del Valla*, Roma, Bulzoni, 1993, pp. 120 – 125) :

[constat] ... (3) nullos tamen ita linguam suam ampliasse ut nostri fecerunt, qui, ut oram illam Italie que Magna olim Grecia dicebatur, ut Siciliam que greca etiam fuit, ut omnem Italiam taceam, per totum pene occidentem, per septentrionis, per Africe non exiguum partem, (4) brevi spatio **linguam romanam, que eadem latina a Latio ubi Roma est dicitur**, celebrem et quasi reginam effecerunt (...)

(21) Magnum igitur latini sermonis sacramentum est! magnum profecto numen! qui apud peregrinos, apud barbaros, apud hostes sancte ac religiose per tot secula custoditur, ut non tam dolendum nobis Romanis quam gaudendum sit atque ipso etiam orbe terrarum exaudiente gloriandum. (22) **Amisimus, Romani, amisimus regnum atque dominatum, tametsi non nostra sed temporum culpa: verum tamen per hunc splendidiorem dominatum in magna adhuc orbis parte regnamus.** (23) Nostra est Italia, nostra Gallia, nostra Hispania, Germania, Pannonia, Dalmatia, Illyricum multaeque alie nationes: ibi namque romanum imperium est ubicunque romana lingua dominatur.

3 aucun, cependant, n'a donné cette ampleur à sa langue, comme l'ont fait les nôtres. Eux, au contraire, sans parler de cette région de l'Italie que l'on nommait autrefois Grande Grèce, sans parler de la Sicile qui a aussi été grecque, sans parler de toute l'Italie, à travers l'Occident presque tout entier, à travers le Septentrion, à travers une large partie de l'Afrique, 4 en peu de temps, **la langue romaine, que l'on nomme latine en référence à sa région d'origine**, le Latium, où se situe Rome, ils l'ont rendue célèbre et ils en ont fait comme la reine des autres langues. (...)

21 Grand, par conséquent, est le caractère sacré de la langue latine, et grande, assurément, sa puissance divine, qui, chez les étrangers, chez les Barbares et chez les ennemis, est gardée saintement et religieusement à travers tant de siècles, de sorte que nous Romains ne devons pas tant nous en affliger que nous en réjouir, et nous en glorifier parce que l'ensemble même du monde nous comprend clairement. 22 **Nous avons perdu, Romains, nous avons perdu l'empire et la domination, du reste non pas par notre faute mais par celle du temps. Cependant, grâce à cette domination plus éclatante, nous régnons encore aujourd'hui sur une grande partie de la terre.** (23) L'Italie est à nous, la Gaule est à nous, l'Espagne est à nous, la Germanie, la Pannonie, la Dalmatie, l'Illyrie et beaucoup d'autres nations : car là est la puissance romaine, partout où domine la langue de Rome.

F – Jean Calvin, *Institutio religionis christianae*, *Institution de la religion chrétienne*.

Institutio religionis christianae Bâle, Platter, 1536

Instruction et confession de foy, Cologne, 1537

Institutio religionis christianae Bâle, 1539

Institution de la religion chrétienne, Genève, 1541

ARGUMENT DU PRESENT LIVRE

Afin que les Lecteurs puissent mieux faire leur profit de ce présent livre, je leur veux bien monstrier en bref l'utilité qu'ils auront à en prendre. Car, en ce faisant, je leur monstrierai le but auquel devront tendre et diriger leur intention, en le lisant. (...)

Voyant donc que c'estoit une chose tant nécessaire, que d'ayder en cette façon ceux qui désirent d'estre instruits en la doctrine de salut, je me suis efforcé, selon la faculté que le Seigneur m'a donnée, de m'employer à ce faire ; et à ceste fin j'ay composé ce présent livre. **Et premièrement l'ai mis en latin, à ce qu'il pût servir à toutes gens d'estude, de quelque nation qu'ils fussent ; puis après désirant de communiquer ce qui en pouvoit venir de fruit à notre Nation Françoisie, l'ai aussi translaté en notre langue.**

Institutio religionis christianae Genève 1543, puis 1545
Institution de la religion chrétienne, Genève, 1545
Institutio religionis christianae, Genève, 1550
Institution de la religion chrétienne, Genève, 1551
Institutio religionis christianae, Genève, 1559
Institution de la religion chrétienne, Genève, 1560

G/ Philippe Meyer, *Annales Flandriae post Jacobum Mejerum continuati*, Médiathèque Saint Vaast, Arras, ms. 423, f° titre v° :

Praemonitio. Totum hoc opus auctor orthodoxae ecclesiae et ciuilibus politiae censurae ultro subiicit. Cuius certum est omnino decretum, hosce premere commentarios neque ullam partem se uiuo euulgari. Haec enim nostri temporis fas fortassis scribere, nefas edere.

« Avertissement. L’auteur a soumis de lui-même l’ensemble de cet ouvrage à la censure de l’église droite et de la police civile. Le décret en est tout à fait ferme : il faut enfermer ces commentaires, et n’en divulguer aucune partie de son vivant. **Car de notre temps, il est peut-être permis d’écrire de telles choses, mais non de les publier.** »

H/ Robert Estienne, préface aux *Indices des Forensia*, 1545 :

Cum multa essent in vsu & consuetudine fori Parisiensis, quae Latinis pronuntiare verbis difficillimum esse videretur, cum pleraque eorum a Pop. Romani iure & legibus abhorrent : nonnulla, tametsi ad earum praescriptum essent accomodata, Latinae tamen eorum appellationes vulgo ignorarentur, propterea quod ii fere qui ad causas tractandas accedebant, Romani sermonis facultate destituebantur : qui autem his literis instructi erant, earum suauitate deliniti, & iuris Ciuilis nostri difficultate deterriti, fori consuetudinem fugiebant : Cum in hac Latinae orationis paupertate, & squalore quodam multis seculis forum nostrum iacuisset : Gulielmus Budaeus Parisiensis, homo in primis domi suae nobilis, & literarum studiis clarus, iudiciorum & fori nostri disputationes princeps Latine exprimi posse docuit, & pragmaticorum loquendi consuetudinem ad veterum dicendi vsum reuocauit. Cui instituto etiam proprium dicauit librum, optimorum adulescentum¹ liberorum eius benignitate, nostra industria nuper publicatum.

Comme il y avait beaucoup de choses, dans l’usage et la coutume du forum [= des tribunaux–] parisien, qu’il semblait très difficile d’énoncer en latin, puisque la plupart étaient incompatibles avec le droit et les lois du peuple romain, et que, bien que certaines aient été adaptées d’après les prescriptions de ces lois, on en ignorait communément les appellations latines, essentiellement parce que en général ceux qui venaient pour traiter les causes étaient privés de la capacité de la langue des Romains, tandis que ceux qui avaient été instruits dans ces lettres, charmés par leur douceur, et chassés par la difficulté de notre droit civil, fuyaient la fréquentation des tribunaux ; comme nos tribunaux étaient prostrés depuis de nombreux siècles dans cette sorte de souillure, et pauvreté de la langue latine, Guillaume Budé, Parisien, homme noble parmi les premiers en sa maison, et célèbre dans l’étude des lettres, nous apprit le premier que les disputes des juges et de nos tribunaux pouvaient s’exprimer en latin, et il ramena au vrai usage de la langue des Anciens la façon de parler des praticiens. Il dédia aussi à cette fin son propre livre, récemment publié par nos soins, et grâce à la bonté de ses enfants, d’excellents jeunes gens.

I/ / Rémi Guédon, Lettre du 21 juin 1549 : de Paris, à Conrad Hubert à Strasbourg (trad. Guillaume Berthon (Université de Toulon, Babel) et Dick Wursten (Antwerpen) avec la collaboration de William Kemp (Washington, D.C., et Montréal) dans « De Strasbourg à Cambridge, l’itinéraire d’un imprimeur : Rémy Guédon (1546-1553) 1. De Claude Garamont à Martin Bucer, autour de deux lettres de 1549 et 1550 », *Bulletin du Bibliophile*, 2022 – 1, pp. 21 – 50.

¹ sic

Optimo ac doctissimo viro domino Conrardo Huberto mœcenati charissimo, Remigius Guedon

A quindecim diebus hinc binas ad te scripsi literas, quarum una mei itineris rationem reddebam; altera vero ad dominum Andernacum scribebam. Jam vero accinctus ad iter versus Angliam, cum domino de Rombelval ita egi ut sequitur, ipse ne obulum habebat ut mihi tradere potuisset id quod certo scio, id quod videns omnia tradidi Ortellio, ita ut quod² dominus de Rombelval iterum mihi dedit suum sirographum factum a duobus notariis promittens et se astringens in postremo die Augusti daturum 24 coronatos Ortellio, qua in re quantum fieri poterit dabit operam Ortellius.

Rémi Guédon à son mécène très cher, Monsieur Conrad Hubert, le meilleur des hommes et très savant

Je t'ai écrit deux lettres il y a quinze jours : par la première, je te rendais compte de mon voyage, et par la seconde, j'écrivais en fait à Monsieur d'Andernach. Déjà prêt à partir pour l'Angleterre, j'ai procédé de la manière suivante avec Monsieur de Rombelval : lui-même n'avait pas un sou à me remettre, ce que je sais parfaitement. Voyant cela, j'ai tout remis à Ortélius ; de sorte que Monsieur de Rombelval m'a de nouveau donné une reconnaissance écrite faite devant deux notaires, par laquelle il promet et s'oblige pour le dernier jour d'août à donner 24 couronnes à Ortélius, affaire dans laquelle Ortélius s'emploiera autant qu'il pourra.

J/ Montaigne, *Essais*, III, 2 (Du repentir) :

Le langage latin m'est comme naturel, je l'entends mieux que le François, mais il y a quarante ans que je m'en suis du tout point servi à parler, ni guère à écrire. Si est-ce qu'à des extrêmes et soudaines émotions, où je suis tombé deux ou trois fois en ma vie, voyant mon père tout sain se renverser sur moi pâmé : j'ai toujours élané du fond des entrailles les premières paroles latines : Nature se soudant et s'exprimant à force, à l'encontre d'un long usage, et cet exemple en dit assez d'autres.

K/ Jean Loret, *La Muze Historique*, 1655, Lettre 31 (édition Paris 1877) :

Mercredy, quoy que très ignare,	81
J'allay, toutefois, en Navare,	
Où dans un Poëme Latin	
On repréSENTa le destin,	
Vie et mœurs de Sainte Julienne,	85
Qui mourut pour être Chrétienne,	
Préférant aux mondains apas	
Un saint et glorieux trépas.	
Cette Belle Vierge et Martire	
Dit bien ce qu'elle avoit à dire;	90
Brétoncelle , jeune Marquis,	
Paré de joyaux fort exquis,	
Parut expert et non Novice	
En Son rolle d'Impératrice.	
Ensuite, le petit Beauvais	95
Ne fut pas un Acteur mauvais,	
Mais avec son joly vizage	
Joûa fort bien son personnage (...)	

² « ut » a été ajouté dans l'interligne, mais il faut sans doute aussi retirer « quod ».

Outre tout plein d'Esprits sçavans,	107
Des Moines de divers Convens,	
Des Magistrats, des Gentils-Hommes,	
Et pluzieurs autres sortes d'hommes,	
Des Dames de condition	110
Assistèrent à l'Action,	
Dont, certainement, quelques-unes	
Nétoient pas des Beutez communes.	
Le Têatre plût fort aux yeux,	
Quoy que, pourtant, peu Spacieux (...)	115
Voila tout ce que j'en puis dire :	121
Car le Poème récité	
En Langue d'Université,	
(N'en comprenant ny mot, ny fraze)	
Ne me ravit point en extaze,	
Et, grace à mon chien de destin,	
Je dormois durant le Latin.	
 Février 1655, lettre 6 :	
Puisse-t-il, par grâce-céleste,	30
(Je fais ce souhait <i>inter nos</i>)	
Être Evesque <i>ad multos annos</i>	
Quoy qu'aucun Latin je ne scache	
Quelquefois, bien, ou mal, j'en crache.	34
 Mai 1657, lettre 20 :	
(Monsieur Carnavalet)	
Me fit entrer <i>ad Vesperas</i> ,	164
<i>Vesperas</i> , c'est-à-dire Vespres,	
Car ne pouvant rimer en espres,	
Pour mieux mon affaire exposer,	
Il m'a fallu latiniser.	168

L/ **Adrien Baillet**, *Vie de Monsieur Descartes*, Paris 1691. [Edition moderne 1992, et des reprints divers aussi].

Livre I chapitre 4 :

Le résultat de toutes ses fâcheuses délibérations fut, qu'il renonça aux livres dès l'an 1613, et qu'il se défit entièrement de l'étude des lettres. Par cette espèce d'abandon, il sembloit imiter la plupart des jeunes gens de qualité, qui n'ont pas besoin d'étude pour subsister, ou pour s'avancer dans le monde. Mais il y a cette différence, que ceux-cy en disant adieu aux livres ne songent qu'à secouer un joug que le collège leur avoit rendu insupportable : au lieu que M Descartes n'a congédié les livres pour lesquels il étoit très-passionné d'ailleurs, que parce qu'il n'y trouvoit pas ce qu'il y cherchoit sur la foy de ceux qui l'avoient engagé à l'étude. **Quoi qu'il se sentît très-obligé aux soins de ses maîtres qui n'avoient rien omis de ce qui dépendoit d'eux pour le satisfaire, il ne se croioit pourtant pas redevable à ses études de ce qu'il a fait dans la suite pour la recherche de la vérité dans les arts et les sciences. Il ne faisoit pas difficulté d'avouer à ses amis, que quand son père ne l'auroit pas fait étudier, il n'auroit pas laissé d'écrire en françois les mêmes choses qu'il a écrites en latin.** Il témoignoit souvent que s'il avoit été de condition à se faire artisan, et que si on lui eût fait apprendre un métier étant jeune, il y auroit parfaitement réussi,

parce qu'il avoit toujours eu une forte inclination pour les arts. De sorte que ne s'étant jamais soucié de retenir ce qu'il avoit appris au collège, c'est merveille qu'il n'ait pas tout oublié, et qu'il se soit souvent trompé lui-même dans ce qu'il croioit avoir oublié.

Livre I chapitre 10 :

Il n'abusa point de son loisir, mais il l'emploia à composer divers écrits pendant l'absence du Prince D'Orange. Le plus connu de ces écrits, et le seul de ces têmes-la, qui soit venu jusqu'à nous par le moien de la presse, est son traité de la musique. **Il le fit en latin suivant l'habitude qu'il avoit de concevoir et d'écrire en cette langue, ce qui lui venoit dans la pensée.**

Livre 4 ch 4

Les raisons qu'il a eûes d'écrire en langue vulgaire plutôt qu'en latin étoient très-conformes au bon sens, faisant profession de travailler principalement pour la gloire et l'utilité de sa patrie, et de ne point distinguer les personnes sans lettres d'avec les autres dans le service qu'il souhaitoit de rendre à tout le monde. **Mais il semble que son principal motif en ce point ait été la crainte de trouver des lecteurs trop favorablement prévenus pour les anciens : vice qui est fort ordinaire dans ceux qui ont étudié les langues, et qui par ce moyen ont assujetti leur raison à l'autorité des anciens qu'ils ont lûs.** Si j'écris, dit-il, en françois qui est la langue de mon païs, plutôt qu'en latin qui est la *langue de mes précepteurs* ; c'est dans l'espérance que ceux qui ne se servent que de leur raison naturelle toute pure jugeront mieux de mes opinions que ceux qui ne croient qu'aux livres anciens. Et pour ceux qui joignent le bon sens avec l'étude, et qui sont les seuls que je souhaite avoir pour juges, ils ne seront point, je m'assûre, si partiaux pour le latin, que de refuser d'entendre mes raisons.

M – J. J. Rousseau, *Emile ou de l'éducation*, livre II.

Je conviens que si l'étude des langues n'était que celle des mots, c'est-à-dire des figures ou des sons qui les expriment, cette étude pourrait convenir aux enfants : mais les langues, en changeant les signes, modifient aussi les idées qu'ils représentent. (...) De ces formes diverses l'usage en donne une à l'enfant, et c'est la seule qu'il garde jusqu'à l'âge de raison. Pour en avoir deux, il faudrait qu'il sût comparer des idées ; et comment les comparerait-il, quand il est à peine en état de les concevoir ? Chaque chose peut avoir pour lui mille signes différents ; mais chaque idée ne peut avoir qu'une forme : il ne peut donc apprendre à parler qu'une langue. Il en apprend cependant plusieurs, me dit-on : je le nie. J'ai vu de ces petits prodiges, qui croyaient parler cinq ou six langues. Je les ai entendus successivement parler allemand, en termes latins, en termes français, en termes italiens ; ils se servaient à la vérité de cinq ou six dictionnaires, mais ils ne parlaient toujours qu'allemand. En un mot, donnez aux enfants tant de synonymes qu'il vous plaira : vous changerez les mots, non la langue ; ils n'en sauront jamais qu'une.

C'est pour cacher en ceci leur inaptitude qu'on les exerce par préférence sur les langues mortes, dont il n'y a plus de juges qu'on ne puisse récuser. L'usage familial de ces langues étant perdu depuis longtemps, on se contente d'imiter ce qu'on en trouve écrit dans les livres ; et l'on appelle cela les parler. Si tel est le grec et le latin des maîtres, qu'on juge de celui des enfants ! A peine ont-ils appris par cœur leur rudiment, auquel ils n'entendent absolument rien, qu'on leur apprend d'abord à rendre un discours français en mots latins ; puis, quand ils sont plus avancés, à coudre en prose des phrases de Cicéron, et en vers des centons de Virgile. Alors ils croient parler latin : qui est-ce qui viendra les contredire ?

N - Gian Battista Vico, extrait du Ch. XIV du *De nostri temporis studiorum ratione*, chapitre conclusif sur les universités :

Ita ut, cum quod nos scire oportet tot libris contineatur, **quorum linguae intermortuae**, respublicae deletae, mores ignorati, codices corrupti, una quaevis ars scientiaque adeo difficilis facta est, ut vix singuli ad singulas profitendas sufficiant. Itaque studiorum universitates nobis institutae sunt, et omni disciplinarum genere instructae, in quibus alii alias doctrinas, suae quisque scientissimus, tradunt.

Ainsi, puisque ce qu'il nous convient de savoir est contenu dans tant de livres, **dont les langues sont mortes**, les Etats sont effacés, les coutumes ignorées, les manuscrits corrompus, tout art ou toute science qui soit est devenu à ce point difficile que des individus seuls suffisent à peine à les enseigner un à un. C'est pourquoi nous avons fondé des universités, pourvues de tout genre de disciplines, dans lesquelles les uns enseignent une discipline, les autres une autre, chacun de manière très compétente.

O - Charles de Brosses, *Lettres d'Italie*. Lettre X, à M. le président Bouhier, 17 juillet 1739.

Je veux vous faire part, mon cher Président, d'une espèce de phénomène littéraire dont je viens d'être le témoin, et qui m'a paru *una cosa più stupenda* que le dôme de Milan. J'ai manqué en même temps d'y être pris sans vert. Je viens de chez la signora Agnesi, où je vous avais dit hier que je devais aller. On m'a fait entrer dans un grand et bel appartement, où j'ai trouvé trente personnes de toutes les nations de l'Europe rangées en cercle, et Mlle Agnesi³, toute seule avec sa petite sœur, assise sur un canapé. C'est une fille de dix-huit à vingt ans, ni laide ni jolie, qui a un air fort simple et fort doux. On a d'abord apporté force eau glacée, ce qui m'a paru un prélude de bon augure. Je m'attendais, en y allant, que ce n'était que pour converser tout ordinairement avec cette demoiselle ; au lieu de cela, le comte Belloni, qui m'y amenait, a voulu faire une espèce d'*action* publique ; il a débuté par faire une belle harangue en latin à cette jeune fille, pour être entendu de tout le monde. Elle lui a répondu fort bien ; après quoi, ils se sont mis à disputer en la même langue sur l'origine des fontaines, et sur les causes du flux et reflux que quelques-unes ont comme la mer. Elle a parlé comme un ange sur cette matière ; je n'ai rien ouï là-dessus qui m'ait tant satisfait. Cela fait, le comte Belloni m'a prié de disserter de même avec elle sur quel sujet il me plairait, pourvu que ce fût sur un sujet philosophique ou mathématique. J'ai été fort surpris de voir qu'il me fallait haranguer impromptu, et parler pendant une heure en une langue dont je n'ai pas d'usage. Cependant, vaille que vaille, je lui ai fait un beau compliment ; puis nous avons disputé d'abord sur la manière dont l'âme peut être frappée des objets corporels, puis les communiquer aux organes du cerveau, et ensuite sur l'émanation de la lumière et sur les couleurs primitives.

Loppin a disserté avec elle sur la transparence des corps et sur la propriété de certaines courbes géométriques, où je n'ai rien entendu. Il lui parla en français, et elle lui demanda la permission de lui répondre en latin, craignant que les termes d'art ne lui vinssent pas aisément à la bouche en langue française. Elle a parlé à merveille sur tous ces sujets, sur lesquels assurément elle n'était pas plus prévenue que nous. Elle est fort attachée à la philosophie de Newton et c'est une chose prodigieuse de voir une personne de son âge entendre si bien des points aussi abstraits. Mais quelque étonnement que m'ait donné sa doctrine, j'en ai peut-être eu encore davantage de l'entendre parler latin (langue à coup sûr dont elle ne fait que bien rarement usage) avec tant de pureté, d'aisance et de correction que je puis dire n'avoir jamais lu de livre latin moderne écrit d'un aussi bon style que ses discours. Après qu'elle eut répondu à Loppin, nous nous levâmes, et la conversation devint générale. Chaque personne lui parlait dans la langue de son pays et elle répondait à chacun dans leur langue propre. (...)

3 Maria Gaetana Agnesi (1718 – 1799) a été une mathématicienne renommée en son temps, effectivement enfant prodige, polyglotte et douée pour les études généralement scientifiques. Elle est auteur du premier important manuel de mathématiques en italien, les *Institutiones Analyticae*, qui sera ensuite traduit en français et en anglais.